

Les 3 militants écolos qui ont perturbé sur l'aéroport de Cannes Mandelieu le décollage d'un jet le 20 mai avec des maquettes de voiture télécommandées porteuses de fumigènes se retrouvent devant le tribunal correctionnel pour, entre autres, mise en danger de la vie d'autrui, Rien que ça !

La réalité est beaucoup plus prosaïque : au final ils ont retardé de quelques minutes le décollage d'un jet privé avec sans doute un VIP pressé, festival de Cannes oblige, et le retard de quelques minutes de l'atterrissage d'un autre jet privé en approche. FR3, présente sur les lieux, a affirmé que la gêne sur le trafic a été minimale.

Alors, mise en danger de la vie d'autrui ? Que dire alors de la mise en danger de la vie d'autrui permanente par tous ces jets privés qui survolent tous les jours 50 000 personnes à moins de 600 m d'altitude et ne respectent pas toujours les trajectoires ou les altitudes.

Que dire par exemple de ce **pilote incapable et inconscient de l'être** aux commandes de ce PC24 (FYL42CP) en provenance d'Ibiza le 27 juillet qui, après avoir raté son atterrissage par la terre, rate un deuxième atterrissage par la mer après un survol de la baie de Cannes avant de tenter mieux faire à Nice?

Sans parler de ces coucous qui s'écrasent en approche ou au décollage dans les champs, en mer ou dans une marina : quelles poursuites ?

Comme le dirait La Fontaine : suivant que vous serez puissant ou misérable ... **Haro sur le baudet qui trouble cette onde pure !**